



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 078-217803105-20260414-2026_ART_AG_006-AI



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 2026-ART-AG-006 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Christophe VEILLE, 5^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Houdan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'article L.2122-24 du CGCT relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-016 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 actant l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-017 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-018 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-029 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant désignation des membres du Comité Consultatif Patrimoine et désignant Monsieur Christophe VEILLE, Président du Comité Consultatif Patrimoine,

Vu le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

Considérant que Monsieur Christophe VEILLE a été élu 5^{ème} Adjoint au Maire, qu'il est membre élu du comité consultatif « Patrimoine » depuis le 31 mars 2026 et désigné Président de ce comité le 31 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de maintenir la délégation de fonction du maire, relative au secteur « Patrimoine, cadre de vie et développement touristique », au bénéfice du 5^{ème} Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Christophe VEILLE, Adjoint au Maire au secteur « Patrimoine, développement touristique et cadre de vie »

pour assurer la présidence du comité consultatif « Patrimoine »

pour exercer les attributions suivantes :

Patrimoine

- élaborer et mettre à jour en continu l'inventaire de l'ensemble du patrimoine de Houdan, bâti et non bâti,
- l'élaboration d'un plan pluriannuel de protection, restauration et mise en valeur des biens du patrimoine public et privé de la commune et de leurs abords,
- poursuivre une programmation spécifique de protection et restauration du patrimoine funéraire du cimetière communal (tombes remarquables, chapelles, mobilier funéraire, etc),
- sensibiliser les habitants au patrimoine et appuyer leurs initiatives notamment dans le cadre des incitations de l'OPAH-RU,
- inscrire la Ville dans des initiatives et réseaux départementaux et/ou régionaux liés à la protection du patrimoine,
- rechercher une diversification des financements pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine,
- organiser la « mémoire de Houdan » par la collecte, la conservation et la mise à disposition de tout document, tout témoignage évoquant l'histoire de Houdan,
- le suivi et l'appui à la gestion et l'animation du Donjon,
- suivre les associations liées à l'histoire et au patrimoine : syndicat d'initiative, AROH (Association pour la Restauration des Orgues de l'église de Houdan, la Confrérie gastronomique de la poule et du pâté de Houdan, ...).

Développement Touristique

- organiser la promotion touristique de la ville en liaison avec l'Office du Tourisme du Pays Houdanais et développer les outils permettant de rendre attractive la visite de la ville,

Cadre de vie

- Proposer une politique d'embellissement des espaces publics et de verdissement des rues par les riverains,
- Proposer une charte pour la mise en place de différents éléments de l'espace public (coffrets, boîtes aux lettres, jardinières, ...),
- Proposer et mettre en œuvre des mesures d'incitation et de bonnes pratiques pour le fleurissement par les particuliers.

Il est donné délégation de signature à Monsieur Christophe VEILLE pour signer tout acte ou document relatif à ces secteurs à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan, le 14 avril 2026

Le Maire,
Jean-Marie TETART.

Notifié à l'intéressé le :

14 avril 2026



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 15 avril 2026 12:37
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260415-20761.xml;
078-217803105-20260414-2026_ART_AG_006-AI-1-2_21367.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-15(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_ART_AG_006
Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe Veillé, 5ème Adjoint au Maire.
Nature de l'acte: Actes individuels
Matière: 5.4-Delegation de fonctions
Identifiant Acte: 078-217803105-20260414-2026_ART_AG_006-AI

Rapport d'erreur(s):